

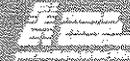
PLAN D'ACTION 2011-2012 (HORIZON 2012) DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Original : 2011.09.08

Gaz Métro - 9, Document 11
13 pages

Présentation à la Régie de l'énergie

Plan d'action pour l'année 2011-2012



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Objectifs 2011-2012
- Taux d'actualisation réel pour l'année 2011-2012
- Modification au calcul du test du participant
- Programmes proposés pour chacun des marchés
- Budget et économies d'énergie prévues en mètres cubes
- Nouvelles technologies et projets de démonstration
- Évaluation des programmes
- Conclusion

2

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3752-2011 Phase 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 8/Sept/2011
Pièces n°: B-262



Le Plan d'action 2011-2012 du FEÉ s'inscrit dans le prolongement de son Plan d'action 2010-2011. Le FEÉ prévoit reconduire tous ses programmes, à l'exception de son programme Nouvelles technologies et projets de démonstration.

● **Objectifs 2011-2012 du FEÉ**

- Continuer à offrir des services de qualité, rapides et efficaces aux clients de Gaz Métro dans tous les secteurs jusqu'à sa dissolution le 30 septembre 2012.
- Préparer le transfert éventuel de ses activités et de chacun de ses programmes au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro.
- Collaborer avec le PGEÉ pour que sa dissolution ait le minimum d'impact auprès des clients de Gaz Métro.



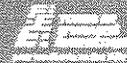
● **Calcul des tests de rentabilité**

- Comme le fait le PGEÉ de Gaz Métro le FEÉ propose d'utiliser, pour l'année 2011-2012, un taux réel d'actualisation de 4,53 % pour le calcul des tests de rentabilité de ses programmes ;
- Ce taux correspond au taux du coût du capital prospectif de 6,53 %, autorisé par la Régie pour l'exercice 2010-2011, moins un taux d'inflation de 2 %.



● **Calcul du test du participant**

- Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose d'apporter une modification à la méthode de calcul du test du participant (TP) qu'il utilise depuis ses débuts et ce, comme le fait le PGEE de Gaz Métro ;
- Comme Gaz Métro, le FEÉ propose de modifier la méthode de calcul du TP pour prendre en considération les coûts incrémentaux complets.



● **Clientèles à faible revenu et sociocommunitaire**

Le FEÉ propose de poursuivre sans changement ses 4 programmes.

Pour les ménages à faible revenu

- Le programme d'aide à l'installation de système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (RCED) (PFR 160).

Pour les organismes sociocommunitaires

- Le programme d'aide à la rénovation éconergétique (PS 120) ;
- Le programme d'aide à l'achat d'un système de RCED (PS 150) ;
- Le programme d'aide pour l'installation de système de chauffage solaire (PS 151).



● **Clientèle résidentielle**

Le FEÉ propose de poursuivre ses 2 programmes sans aucune modification.

- Le programme de rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (PR 330) ;
- Le programme d'aide à l'achat de RCED (PR 340).



● **Marché commercial, institutionnel et industriel (CII)**

Le FEÉ propose de reconduire ses 4 programmes sans modification.

- Programme d'aide à la construction de nouveaux bâtiments efficaces (PC 410) ;
- Programme d'aide à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments (PC 420) ;
- Programme d'aide à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau (PC 440) ;
- Programme d'aide à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage (PC 460).

Budget et économies d'énergie prévues en mètres cubes



Prévisions 2011-2012

	Participants (participation)	Économies nettes (provision)	Budget (provision)
	nb	m ³	\$
Prévisions PR et Rénovocommunitaire			
PFR 160 - Récupérateurs	15	3 165	15 885 \$
PS 120 - Rénovations	20	115 240	230 480 \$
PS 150 - Récupérateurs	2	8 800	30 800 \$
PS 151 - Solaire	2	18 000	108 000 \$
TOTAL	39	145 205	385 165 \$
Prévisions Rénovapartils			
PR 330 - Fenêtres (UDT)	175	27 755	86 975 \$
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	40	10 452	16 000 \$
TOTAL	215	38 207	102 975 \$
Prévisions OII			
PC 410 - Construction	6	310 657	478 242 \$
PC 420 - Rénovation	72	1 278 707	1 065 600 \$
PC 440 - Solaire	25	366 206	1 241 400 \$
PC 460 - Récupérateur	8	49 520	163 600 \$
TOTAL	111	2 005 090	2 948 842 \$
Nouvelles technologies			200 000 \$
TOTAL PRÉVISIONS	365	2 143 292	3 147 612 \$
Sensibilisation			20 000 \$
Gestion et commercialisation			513 445 \$
BRAND TOTAL	365	2 143 292	3 781 057 \$

* Les économies nettes correspondent aux économies brutes moins les économies attribuables aux opportunistes.

9

Nouvelles technologies et projets de démonstration

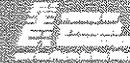


● Le 28 février 2011, le FEÉ a mis fin à son programme Nouvelles technologies et projets de démonstration

Cette décision a été prise pour éviter de se retrouver dans une situation où il faudrait poursuivre la supervision de plusieurs projets après le 30 septembre 2012, date où la dissolution du FEÉ est prévue.

- Le FEÉ demande toutefois à la Régie d'autoriser un budget de 200 000 \$ pour lui permettre de respecter ses engagements envers les promoteurs des onze projets en cours de réalisation.

10



- **Le FEÉ dresse un bilan très positif de ses neuf années d'activités dans le financement de nouvelles technologies et d'approches innovatrices en matière d'efficacité énergétique.**

Plusieurs projets soutenus par le FEÉ ont été couronnés de succès :

- Le développement de trois capteurs solaires de fabrication québécoise ;
- Le développement d'un mur préfabriqué à haute efficacité énergétique ;
- Le développement de système de récupération de la chaleur des eaux de drainage ;
- Le premier projet de démonstration des économies liées à l'installation d'écran thermique dans le domaine serricole ;
- Etc.



- **Au mois de janvier 2011, le FEÉ a suspendu les évaluations de programmes prévues au cours de l'année 2010-2011.**
- **Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose de prolonger jusqu'à sa dissolution la suspension de l'évaluation de ses programmes.**
 - L'objectif du FEÉ est d'éviter de dépenser des sommes importantes pour évaluer des programmes dont l'avenir est incertain ;
 - De plus, le FEÉ ne dispose plus du personnel nécessaire pour réaliser ou superviser les évaluations de programmes qui étaient prévues.

● **Pour lui permettre de mettre en œuvre son Plan d'action 2011-2012, le FEÉ demande à la Régie :**

- D'autoriser un taux réel d'actualisation de 4,53 % pour le calcul des tests de rentabilité de ses programmes ;
- D'accepter la modification proposée à sa méthode de calcul du TP ;
- D'autoriser, sans modifications, la reconduction de ses :
 - » 4 programmes sociocommunautaires
 - » 2 programmes résidentiels
 - » 4 programmes affaires
- D'autoriser un budget de 200 000 \$ pour son programme Nouvelles technologies et projets de démonstration afin de lui permettre de respecter ses engagements envers les promoteurs des projets en cours ;
- D'autoriser la suspension définitive de l'évaluation de ses programmes ;
- D'adopter le budget de 4 160 430 \$ qui lui est soumis.

